



Charte du CEPM

Missions

- Dispenser un enseignement permettant d'acquérir et de développer les compétences nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle
- Favoriser l'acquisition d'une culture générale étendue propice à une insertion dans la société civile et économique
- Collaborer avec tous les partenaires de la formation professionnelle dans le but de former nos apprenti-e-s et étudiant-e-s dans les meilleures conditions possibles et avec efficacité
- Créer et maintenir un cadre de travail et un climat d'établissement propices à la réalisation des missions du CEPM
- Favoriser l'épanouissement des personnalités et le développement des aptitudes et des compétences sociales
- Respecter les exigences contenues dans les différents plans d'études et ordonnances de formation

Valeurs

- Soutenir et accompagner toute action favorisant **la qualité de la formation**
- Conserver en tout temps un **respect réciproque** entre les acteurs de la formation
- Garantir l'**équité** par le respect des droits fondamentaux afin que chacune et chacun se sente traité de manière juste et équitable
- Favoriser les **échanges et la collaboration** entre les acteurs de la formation professionnelle
- Garantir un **professionnalisme et une déontologie** conformes aux exigences des missions de l'école
- Valoriser les talents, tenir compte des différences de chacun et **lutter contre toute forme de discrimination**
- **Travailler en équipe** de manière franche, sincère et collaborative

Vision

- Développer et améliorer le niveau des prestations (enseignement, services, appuis) offertes à nos apprenti-e-s, à nos étudiant-e-s et à nos partenaires
- Conserver et développer une proximité avec les réalités du monde professionnel et économique qui nous entoure
- Positionner et maintenir le CEPM comme centre de compétences vaudois et romand dans les professions enseignées dans notre institution
- Etre un acteur de qualité de la formation professionnelle initiale et supérieure reconnu et apprécié par les partenaires de la formation professionnelle
- Pérenniser les valeurs de l'institution
- Cultiver l'ouverture à la communication et être à l'écoute de nos apprenti-e-s et étudiant-e-s

Politique

- Développer et encourager un niveau de qualification optimal de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du CEPM par une politique d'engagement et une formation continue adéquate
- Favoriser les volontés de progression des collaboratrices et collaborateurs de l'institution
- Maintenir un système organisationnel, structurel efficient et de qualité par une volonté d'amélioration continue (système qualité)
- Assurer des relations de confiance et de partenariat avec tous les acteurs de la formation professionnelle
- Informer le corps enseignant et le personnel technique et administratif du CEPM de manière régulière et précise.

Charte validée lors du Conseil de direction du 10 février 2016 et présentée en conférence des maîtres plénière du 17 mars 2016.